

DICRIM

Document communal sur les risques majeurs

Edition 2025



Avoir les bons reflexes

LES RISQUES MAJEURS

A DARDILLY



dardilly.fr
@communededardilly



Format livret - 2025

Informations : 04 78 66 14 50

<https://www.dardilly.fr/>

LE DICRIM C'EST QUOI



EDITO DU MAIRE

Ce document permet à chacun d'y trouver des explications sur les risques recensés (inondation, mouvement de terrain transport de matières dangereuses), les actions engagées, les dispositifs d'alerte de la commune ainsi que des informations concernant les consignes individuelles de sécurité à respecter lors d'un événement. Ce document permet à chacun d'y trouver des explications sur les risques recensés (inondation, mouvement de terrain transport de matières dangereuses), les

Le DICRIM est un document obligatoire dans toutes les communes. Il vise à vous informer des risques qui existent, des actions de prévention et de protection ainsi que de la bonne conduite à adopter en cas de survenance d'un risque.

Ce document permet à chacun d'y trouver des explications sur les risques recensés (mouvement de terrain, feux de forêt, transport de matières dangereuses), les actions engagées, les dispositifs d'alerte de la commune ainsi que des informations concernant les consignes individuelles de sécurité à respecter lors d'un événement.

UN RISQUE C'EST QUOI

Un risque majeur est un événement potentiellement dangereux qui menace des enjeux (humains, matériels). Les risques majeurs peuvent être à la fois des risques naturels et des risques technologiques provoqués par les activités liées à l'Homme.

1 LES SERVICES DE SECOURS

Après réception de l'alerte, ils interviennent pour protéger et sauver les populations en danger.

QUI FAIT QUOI

EN CAS
D'ALERTE



2 LE MAIRE

Il active le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter et accompagner les populations. Il est Directeur des Opérations de Secours.

3 LES ÉQUIPES DE LA COMMUNE DE DARDILLY

Les services municipaux mettent en œuvre les décisions du Maire, ils assurent l'organisation la logistique, l'information de la population etc..



4 LE PRÉFET

Peut activer le Plan ORSEC si la situation dépasse le cadre communal. Il coordonne les actions à l'échelle du département.



COMMENT SUIS-JE ALERTÉ

En cas de danger, le maire doit prévenir les habitants de sa commune si le risque est imminent. Une fois alerté, il doit utiliser tous les moyens à sa disposition afin d'informer le maximum de personnes.

→ LES HAUT-PARLEURS MOBILES

La commune possède deux véhicules équipés d'un ensemble mobile d'alerte permettant la diffusion. La commune n'a pas de sirènes.

→ LA RADIO → LES AUTRES MOYENS

Il faut se tenir informé pour savoir ce qu'il se passe ! A Dardilly, écoutez : France Info sur 105.4 ou 103.4 ou France Inter sur 99.8 ou 101.1.

En cas de nécessité, la commune pourra employer différents moyens, tels que le porte à porte, le site internet, les panneaux d'affichage électroniques ou une notification via l'application ILLIWAP.

LE PCS

Le PCS, ou Plan Communal de Sauvegarde, est un dispositif mis en place par la commune pour organiser la gestion des risques et la protection de la population en cas de catastrophe ou d'urgence. Il s'agit d'un plan détaillé qui définit les actions à mener, les moyens à mobiliser, et les responsabilités de chacun afin de garantir la sécurité des habitants.

Le PCS permet ainsi de mieux anticiper les crises, de coordonner les interventions des services municipaux, et d'informer efficacement les citoyens pour limiter les dégâts et sauver des vies.



Lieux d'évacuation

En cas d'évacuation, deux lieux ont été identifiés pour accueillir ou héberger provisoirement les habitants de la commune. Ces lieux ont été choisis en fonction de leur capacité d'accueil, des commodités et de leur position géographique au sein de la commune.

Il s'agit de l'Aqueduc et du complexe sportif du Moulin Carron



LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est le transport, par route, rail, eau ou canalisation, de produits qui peuvent être dangereux pour l'homme, l'environnement ou les biens (ex : essence, gaz, produits chimiques).

A Dardilly il existe deux moyens de transporter ces matières dangereuses :



Par route. Ce sont les camions qui transitent sur les axes routiers principaux de l'**A6**, **A89**, **RN6**, **RN489** et la **D307**.



Par canalisation. Il s'agit d'une canalisation de gaz naturel à haute pression située dans le secteur du **Carret**.

Les matières dangereuses transportées sont identifiées grâce à une plaque orange. Elle regroupe un code pour préciser le danger et un code pour identifier le produit transporté. Cela va jusqu'à 9 !



Le 19 mai 2025, le réservoir d'un camion transportant du gazoil s'est percé et s'est écoulé sur le chemin de la Bruyère. Environ 300 litres se sont déversés sur un parking privé avec un gros danger d'inflammabilité.



QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE TMD ?



Donnez l'alerte aux pompiers ou à la gendarmerie en indiquant si possible les codes et symboles figurant sur le camoin



Ecoutez les consignes de sécurité



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilation



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Eloignez vous de l'accident et rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



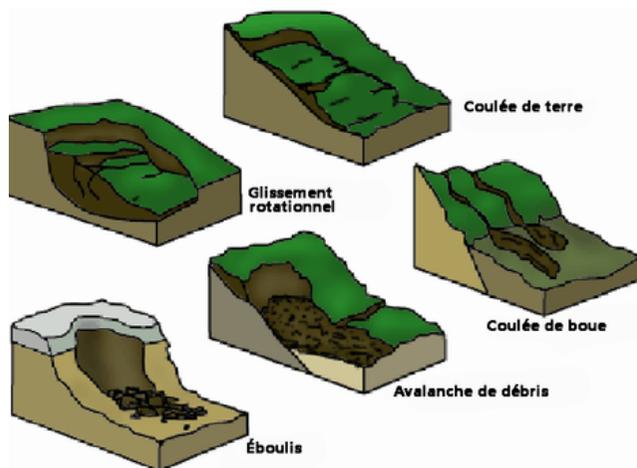
À Dardilly, l'**A6** est une voie réglementée pour le transport de matières dangereuses, avec des contrôles réguliers notamment pour éviter le passage illégal par le tunnel de Fourvière.



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est défini par le déplacement plus ou moins brutal du sol et sous-sol. Les mouvements de terrain peuvent se manifester de plusieurs manières : glissement, retrait et gonflement du sol, effondrement de cavités, chute de blocs et de pierres.

Les mouvements de terrain entraînent l'affaissement des chaussées ou terrains et provoquent des désordres sur la structure des bâtiments.



Pour toutes nouvelles constructions une étude géotechnique doit être réalisée afin de contrôler la stabilité du sol.

Les dégâts peuvent être lourds financièrement, surtout en cas de catastrophe naturelle, car l'indemnisation des victimes est coûteuse. L'environnement peut aussi être touché (érosion des berges, impact sur les cours d'eau, la faune et la flore). Enfin, ces phénomènes peuvent ralentir l'activité d'une commune : routes coupées, entreprises impactées, etc..



QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN?



Ecoutez les consignes de sécurité



Dès les premiers signes évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Évacuez la zone dangereuse. Rejoignez le lieu de regroupement



À Dardilly, le risque de mouvement de terrain concerne surtout les zones en pente et les sols argileux sensibles aux fortes pluies.

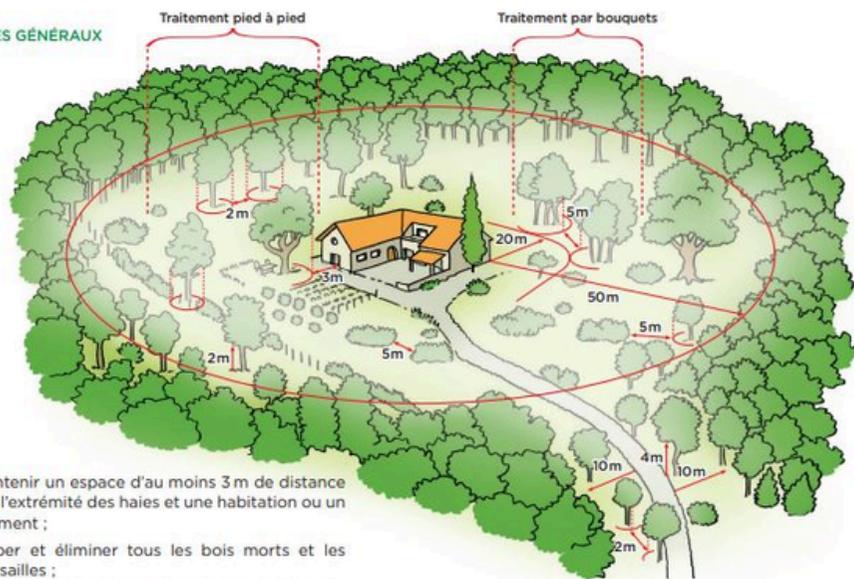


FEUX DE FORET

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare de forêt, de maquis ou de garrigue. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période.

La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies. L'emploi du feu est interdit en forêt tout l'année. A Dardilly les bois de la Beffe et des Serres peuvent être touchés par le risque de feu de forêt.

PRINCIPES GÉNÉRAUX



- maintenir un espace d'au moins 3 m de distance entre l'extrémité des haies et une habitation ou un boisement ;
- couper et éliminer tous les bois morts et les broussailles ;
- éliminer les végétaux coupés par broyage, com-

Les travaux de débroussaillage, à la charge des propriétaires, visent à limiter la propagation du feu et sont contrôlés par le maire.



QUE FAIRE EN CAS DE RISQUE FEUX DE FORET



Informez les pompiers le plus vite possible



Ecoutez les consignes de sécurité



Enfermez vous dans un bâtiment, occulrez les aérations avec des linges humides



Laissez le portail ouvert pour laisser facilement l'accès aux pompiers



Dès juillet 2025, environ **215** panneaux « **points de rencontre des secours en forêt** » seront installés pour faciliter l'intervention des secours en cas d'incendie ou d'accident.

RISQUES CLIMATIQUES



Les aléas climatiques ne peuvent être maîtrisés, mais un certain nombre de mesures peuvent être prises pour en réduire les effets. La principale prévention réside dans la surveillance des phénomènes climatiques mis en évidence par les cartes de vigilance météorologique.

La prévision météorologique est une mission fondamentale confiée à **Météo France**.



Une tempête résulte du choc de deux masses d'air, avec vents > 89 km/h

L'ensemble du territoire communal est exposé au risque de tempête. L'habillage du toit et les tôles de l'école du Grégoire ont été arrachés. Les arbres, dans les forêts ou près des maisons, peuvent être aussi.



La canicule se caractérise par une forte chaleur durable (>35°C) avec faible variation jour/nuit.

D'ici 2050, Dardilly connaîtra +18 jours de canicule par an. Enfants, personnes âgées, femmes enceintes et travailleurs extérieurs seront les plus exposés. La surveillance (Météo-France) et les plans ORSEC peuvent en limiter les effets.



Le grand froid désigne une période de température très basse, souvent inférieure à 0°C, qui peut durer plusieurs jours

Le risque de grand froid s'étend sur tout le territoire communal.



QUE FAIRE EN CAS DE CANICULE?



J'évite de boire de l'alcool



Je mange en quantité suffisante



Je ferme les volets et les fenêtres le jour et j'aère la nuit



Je fais des activités sans effort



Je prends des douches régulièrement



La commune de Dardilly a fait face à la canicule de l'été 2023 qui a touché tout le territoire français.

